

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00785

Numéro SIREN : 837 512 516

Nom ou dénomination : A.O.M.

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2021 sous le numéro de dépôt 19965

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIRET N° 837 512 516 000 19

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le trente Juin

À onze heures 30,

Réunion :

L'associée unique de la Société « A.O.M. », Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 9 000 €, avec siège social à 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement, immatriculée au R.C.S. de STRASBOURG et identifiée SIRET N° 837 512 516 000 19,

S'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sur la convocation écrite de la Présidence et en présence du gestionnaire de transport.

Maître Gérard STOCK, présent à l'Assemblée assume les fonctions de secrétaire du consentement de l'associé unique.

Madame le Président reconnaît avoir été mis en possession en temps opportun des documents suivants :

- Du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social clos le 31 Décembre 2020 et rapport spécial sur les conventions de l'art. 227-10 du Code de Commerce établis par le Président.
- Des comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice et l'inventaire au 31 Décembre 2020, en l'occurrence le deuxième exercice social.
- Le texte du projet des résolutions.
- Enfin, un exemplaire des statuts sociaux mis à jour et un extrait K-Bis.

Déclare par ailleurs être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant, étant fait observer que le Président est l'actionnaire unique.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, troisième exercice social,
- Approbation des conventions intervenues visées à l'article 227-10 du Code de Commerce,
- Quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidente et du gestionnaire de transport,
- Divers.

Maître Gérard STOCK, secrétaire de l'Assemblée expose que la Loi fiscale pour 2021, le nouveau dispositif fiscal en matière de réévaluation libre des écarts de réévaluation pour les réévaluations libres intervenues au cours des exercices clos entre le 31.12.2020 et le 31.12.2022, peut être intéressante pour les entreprises, notamment en termes de reconstitution de fonds propres, de manière défiscalisée.

En effet la valeur du marché des biens corporels et cette réévaluation des immobilisations corporelles permet d'avoir une meilleure image fidèle :

- du Bilan, en présentant à l'actif la valeur actuelle des immobilisations ;
- du Compte de Résultat, en prenant en considération des dotations avec amortissements calculés sur des valeurs actuelles et non historiques.

La Réévaluation ne peut être limitée à certains biens (par exemple : réévaluation d'un terrain pris isolément). Le principe de nominalisation monétaire –l'exemple de réévaluation est une exception à ce principe et non une méthode comptable soumise au principe de permanences des méthodes.

La réévaluation libre est une mesure temporaire. Cette mesure d'incitation fiscale s'applique à la première opération de réévaluation constatée aux termes d'un exercice clos à compter du 31.12.2020 jusqu'au 31.12.2022. Elle est donc applicable aux exercices 2020, 2021 ou 2022 pour les entités qui clôturent leurs comptes avec l'Année civile.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2020 tels qu'à elle présentés faisant apparaître une perte de 2.207 € ainsi que le rapport de gestion du Président s'y rapportant, ceci sans préjuger toutefois du sort des propositions y contenues faisant l'objet d'autres résolutions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et des statuts, constate qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature conclue au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2020, sauf celle renouvelée, location du siège social pour un montant annuel de 2.000 €..

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

TROISIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de reporter la perte de l'exercice de 2.207 € au compte « Report à Nouveau ».

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des précédents exercices, s'agissant en l'occurrence du troisième exercice social.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après discussions et échanges de vue, décide de surseoir à statuer sur la Rémunération de la Présidente, se réservant la faculté d'y revenir lors d'une autre Assemblée.

L'actionnaire unique prend acte que la Société prend en charge les frais de missions et de représentations sur présentation des pièces justificatives.

Elle prend également acte que la Rémunération du Gestionnaire de transports est conforme à la circulaire ministérielle du 04 Mai 2012, soit 33.958 €.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

SIXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

CLÔTURE :

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par Madame le Président, actionnaire unique ainsi que par le secrétaire.

May com/compue



Handwritten text, possibly a signature or a name, located in the lower left quadrant of the page. The text is faint and appears to be written in cursive or a similar script.



A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIRET N° 837 512 516 000 19

PROJET DU TEXTE DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLÉE

GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2020 tels qu'à elle présentés faisant apparaître une perte de 2.207 € ainsi que le rapport de gestion du Président s'y rapportant, ceci sans préjuger toutefois du sort des propositions y contenues faisant l'objet d'autres résolutions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et des statuts, constate qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature conclue au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2020, sauf celle renouvelée, location du siège social pour un montant annuel de 2.000 €..

TROISIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de reporter la perte de l'exercice de 2.207 € au compte « Report à Nouveau ».

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des précédents exercices, s'agissant en l'occurrence du troisième exercice social.

CINQUIEME RESOLUTION

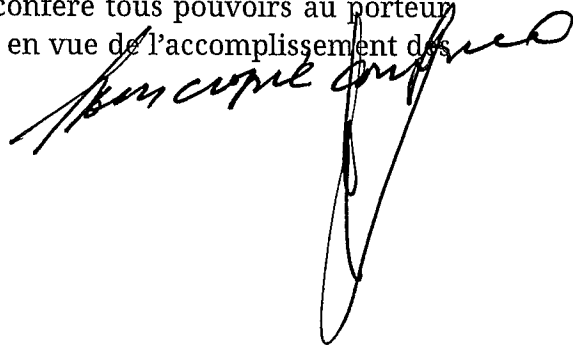
L'Assemblée générale après discussions et échanges de vue, décide de surseoir à statuer sur la Rémunération de la Présidente, se réservant la faculté d'y revenir lors d'une autre Assemblée.

L'actionnaire unique prend acte que la Société prend en charge les frais de missions et de représentations sur présentation des pièces justificatives.

Elle prend également acte que la Rémunération du Gestionnaire de transports est conforme à la circulaire ministérielle du 04 Mai 2012, soit 33.958 €.

SIXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ben copie infuse', is written over the text of the sixth resolution.

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIRET 837 512 516 000 19

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Cher associé,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la Loi et aux statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice social clos le 31 Décembre 2020, troisième exercice social.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La société a réalisé un résultat d'exploitation déficitaire de 2.207 € contre bénéficiaire de 3.477 € au 31.12.2019.

Le total des produits d'exploitation s'analysant en prestations de services ressort à 180.965 € contre 183.142 € au 31.12.2019, le chiffre d'affaires net pour l'exercice s'inscrivant pour 180.110 € contre 173.355 € au 31.12.2019.

Le total des charges d'exploitation s'est monté à 183.171 € contre 179.644 € au 31.12.2019 et les charges fixes ou variables ne sont pas en rapport avec le chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'inscrit pour néant contre néant au 31.12.2019.

La différence des produits et charges exceptionnelles s'inscrit pour néant contre déficitaire de 431 € au 31.12.2019.

Ainsi la différence des produits et charges dégage une perte de 2.207 € contre un bénéfice de 2.524 € au 31.12.2019, au sujet duquel nous vous proposerons une affectation conforme à nos statuts.

Investissements – cession d'éléments actifs – amortissements :

La Société a procédé à des acquisitions pour 39.507 €, soit 7.607 € en Matériel de transport et 31.900 € en installations techniques, matériel et outillage industriels, elle n'a pas procédé à des cessions d'éléments actifs.

Les amortissements pratiqués ont été de 1.522 € contre néant au 31.12.2019.

Crédit-bail mobilier : néant contre néant au 31.12.2019

Crédit-bail immobilier : néant contre néant au 31.12.2019

Provisions :

Les provisions constituées au cours de l'exercice s'inscrivent pour : néant.

Autres charges : 32 € contre 0 € au 31.12.2019

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

Compte tenu de la spécificité de la prestation de services qui s'analyse en services de transports publics routiers de Marchandises et de loueur de véhicules automobile de transport et de la conjoncture économique actuelle, les perspectives d'avenir s'inscrivent dans l'évolution de la crise sanitaire, voire économique qui perdure malgré le soutien de l'Etat, et des périodes répétées de confinement.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Néant.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT :

COVID 19 – Crise sanitaire.

AFFECTATION DE RÉSULTAT :

Il résulte des comptes annuels qui vous sont présentés que la perte annuelle au 31 Décembre 2020 s'élève à 2.207 € et le résultat courant avant impôts s'inscrivant déficitaire de 2.207 € contre bénéficiaire de 3.477 € au 31.12.2019. Il est proposé de reporter la perte de l'exercice de 2.207 € au compte « Report à Nouveau ».

MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION ET AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION DES COMPTES SOCIAUX :

Aucune modification du mode de présentation et des méthodes d'évaluation des comptes sociaux n'est à signaler.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES :

Il n'y a pas eu à réintégrer dans les bénéfices imposables de l'exercice des dépenses ou charges visées à l'art. 39-4 du C.G.I.

CAPITAUX PROPRES : Capacité Financière des Entreprises de Transport – Code des Transports – Articles R 3211-32 à R 3211-35 exigence de la capacité financière

Il résulte du bilan et compte tenu du résultat comptable du présent exercice que les capitaux propres s'établissent à 12.789 € contre 14.995 € au 31.12.2019 et correspondent au Parc Roulant.

Le Capital social reste fixé à 9.000 € et divisé en 90 parts de 100 €.

Les capitaux circulants s'inscrivent pour 41.590 € contre un passif circulant de 66.786 € qui témoigne d'un rapport en recul.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :

Néant au cours des trois derniers exercices.

CONVENTION DE L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DE SES GÉRANTS OU ASSOCIÉS :

À ce sujet, la gérance conformément à l'article 227-10 du Code de Commerce et article 34 et 35 du décret du 23 mars 1967 sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés ou Président, vous reporte à la lecture du rapport spécial.

FILIALES-PARTICIPATIONS-PARTICIPATIONS CROISÉES :

Néant.

**FILIALES-PARTICIPATIONS-PARTICIPATIONS CROISÉES-SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES-
art. L 233-L, L 24-1, L 233-12 :**

Néant.

ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE :

Article modifié par le Décret N°2017-350 du 20 Mars 2017 – Application de l'article L. 441-6-1.

- Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ;
- Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Les montants mentionnés sont présentés hors taxes.

Annexe 4-1 à l'article 441-1-1 : le tableau est joint prévu à l'article I de l'article 441-4.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

La société n'est pas pourvue d'un Commissaire aux comptes.

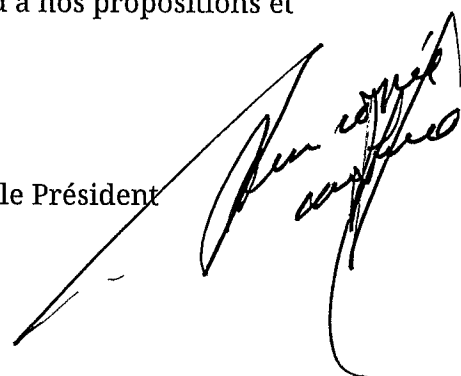
GESTIONNAIRE DE TRANSPORT :

Monsieur Joseph KUNTZ, gestionnaire de transport non associé, dirige effectivement et en permanence l'activité réglementée.

RÉSOLUTION :

Le projet du texte des résolutions qui vous est soumis correspond à nos propositions et n'appelle pas de notre part de commentaire particulier.

Madame le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company, is written over the printed name 'Madame le Président'.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A.O.M. SAS			3 route du contournement		
SIRET 8 3 7 5 1 2 5 1 6 0 0 0 1 9			67770 STATTMATTEN		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à J du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES INTERIEUR Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 207
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		
			CEGID		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET D EXP. COMPT. EUROPEEN 76 rue Plaine des Bouchers 67100 STRASBOURG Tél: 03 88 79 41 03			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	28/06/2021	Lieu: STATTMATTEN
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: HEININGER Fabienne		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature Présidente		

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
--	--

[illegible]

J	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 3 route du contournement		67770 STATTMATTEN	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 83751251600019		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13 11 22 02 01	
		NA 13 11 22 01 01	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	AC
Frais de développement *		CX	CQ
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG
Fonds commercial (1)		AH	AI
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM
Terrains		AN	AO
Constructions		AP	AQ
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	AU
Immobilisations en cours		AV	AW
Avances et acomptes		AX	AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT
Autres participations		CU	CV
Créances rattachées à des participations		BB	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE
Prêts		BF	BG
Autres immobilisations financières*		BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
Matières premières, approvisionnements		BL	BM
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE
Disponibilités		CF	CG
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	(3) Part à plus d'un an :
Immobilisations :			CR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegit Quadra

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

En Euros.

CABINET D EXP. COMPT. EUROPEEN

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :9.000.....)	DA	9 000	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	900	900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	2 000	
	Report à nouveau	DH	3 095	2 571
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 207)	2 524
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	12 789	14 995
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 814	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	148	343
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	38 491	7 869
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 334	9 642
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	66 786	17 853
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	79 575	32 849
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	66 786	17 853
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	1 814	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		A. O. M. SAS		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	180 110	FH		FI	180 110
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	180 110	FK		FL	180 110	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	855	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	970	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	180 965
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(433)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	135 563	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	860	
	Salaires et traitements*					FY	33 958	
	Charges sociales (10)					FZ	11 669	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	1 522	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	32	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	183 171
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 207)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 207)	

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (III)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			431
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			431
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			(431)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			522
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	180 965		183 142
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	183 171		180 617
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 207)		2 524
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			970
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	1 415		1 390
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
Dont cotisations facultatives obligatoires A9		1 415			
aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>A.O.M. SAS</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU	31 900	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	7 607	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP	39 507	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		OH		OJ	39 507		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		à poste 1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	31 900	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	7 607	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IV		NG		NH	39 507	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
		Autres participations				I0		OX		OY	
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
TOTAL IV				I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL	39 507	OM	39 507

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros,

CABINET D EXP. COMPT. EUROPEEN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A.O.M. SASNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	403	QB		QC	403
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	1 119	QJ		QK	1 119
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	1 522	QW		QX	1 522
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON		OP	1 522	OQ		OR	1 522

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

CABINET D'EXP. COMPT. EUROPEEN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	OT	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA					
	Autres créances clients				UX	23 892		23 892		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI					
	Personnel et comptes rattachés				UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 997		6 997		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN					
		Divers			VP	1 593		1 593		
	Groupe et associés (2)				VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR					
	Charges constatées d'avance				VS	287		287		
TOTAUX				VT	32 769	VU	32 769	VV		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	11 814	11 814					
		à plus de 1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	38 491	38 491					
Personnel et comptes rattachés				8C	192	192					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	8 464	8 464					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 678	7 678					
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	148	148					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	66 786	VZ	66 786				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	10 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A . O . M . SAS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG					XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %							I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN				
										WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I		WR	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WS	2 207
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					2A			WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :										XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										I6		
											WZ		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XA		
	Majoration d'amortissement *										ZX		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			ZY	
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			XD	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			XF	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit		ZI			XG			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	2 207
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI							XJ	2 207	
		déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN							XO	2 207	

Désignation de l'entreprise : <u>A . O . M . SAS</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	2 207
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	2 207
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	273
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	2 571	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 524			- Autres réserves	ZD	2 000			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes		ZE				
					Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	OF	5 095		Report à nouveau		ZG	3 095			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	5 095			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	300			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	29 970	40 637		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 282	5 114		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	100 011	93 607		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	135 563	139 358		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	393			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		9Z	467	273		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	860	273		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	34 966	35 450		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	21 004	20 256		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*						OB	26 647			
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme	N-3			
subies au	N-4			
cours des	N-5			
dix exercices	N-6			
antérieurs	N-7			
(montants	N-8			
restant à	N-9			
déduire à la	N-10			
clôture du				
dernier				
exercice)				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3						
subies au	N-4						
cours des	N-5						
dix exercices	N-6						
antérieurs	N-7						
(montants	N-8						
restant à	N-9						
déduire à la	N-10						
clôture du							
dernier							
exercice)							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SASNéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A . O . M . SAS				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	1
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	180 110
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	180 110
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	855
Variation positive des stocks				OD	433
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	1 288
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	105 593
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	32
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	105 625
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG 75 773
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	75 773
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	180 110	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 7 5 1 2 5 1 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.O.M. SAS

ADRESSE (voie) 3 route du contournement

CODE POSTAL 67770 VILLE STATTMATTEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 90

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique HENNINGER Prénom(s) Fabienne

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 90

Naissance : Date 200861 N° Département 67 Commune STRASBOURG Pays FR

Adresse : N° 6 Voie IMPASSE DES PRES

Code postal Commune SESSENHEIM Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.